

DISCIPLINE DES ENFANTS : ANALYSE DU RECOURS AUX SANCTIONS VIOLENTES AU BURKINA FASO

Une analyse approfondie des résultats de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2021





DISCIPLINE DES ENFANTS : ANALYSE DU RECOURS AUX SANCTIONS VIOLENTES AU BURKINA FASO

Une analyse approfondie des résultats de l'Enquête
démographique et de santé (EDS) 2021 réalisée au
Burkina Faso



Juin 2024

Tous droits réservés-INS-D-BP 374 Ouagadougou 01-2024

« Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), en collaboration avec l'Institut national de santé publique (INSP), a réalisé du 30 juillet au 30 novembre 2021, la collecte des données de la cinquième Enquête démographique et de santé du Burkina Faso (EDSBF-V). L'EDSBF-V a pour objectif de produire des informations nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets en matière de développement économique et social en général et dans le domaine de la santé en particulier.

Elle fournit aux utilisateurs et aux décideurs une base de données et des informations actualisées détaillées sur la fécondité, la connaissance et l'utilisation des méthodes de planification familiale, les pratiques d'allaitement, la mortalité des enfants, la mortalité maternelle, la santé infantile et maternelle, la vaccination des enfants, la connaissance et les croyances sur le paludisme, la possession et l'utilisation des moustiquaires. L'EDSBF-V fournit également des informations sur l'état nutritionnel et les pratiques alimentaires de la mère et de l'enfant, les fistules obstétricales, les mutilations génitales féminines, les activités sexuelles des personnes de 15 ans ou plus, la connaissance et la prévalence du VIH/SIDA, les violences domestiques, le travail et la discipline des enfants, etc.

Après la publication du rapport des résultats définitifs en 2023, l'Institut national de la statistique et de la démographie poursuit la valorisation des données de l'EDSBF-V avec l'élaboration de dix rapports d'analyse approfondie visant à fournir aux utilisateurs, des résultats plus affinés. Ces rapports portent sur des thèmes d'intérêt que sont: Autonomie des femmes et réalisation de leur fécondité désirée, Analyse des facteurs de la baisse de la mortalité infanto-juvénile entre 2010 et 2021 au Burkina Faso, Analyse de la dynamique de la fécondité des femmes au Burkina Faso de 1993 à 2021, Effets perçus du contexte sécuritaire et de la COVID-19 sur l'insécurité alimentaire au Burkina Faso, Influence des pratiques d'alimentation sur l'occurrence de la diarrhée chez les enfants de moins de 6 mois, Connaissances de la mère sur le paludisme, utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides et prévalence du paludisme chez les enfants de 6 à 59 mois au Burkina Faso, Violences conjugales: profil des couples à risque, Déterminants de la consommation d'alcool et de tabac, Discipline des enfants: analyse du recours aux sanctions violentes au Burkina Faso, Dynamique et déterminants de la pratique du mariage d'enfants et profil des victimes au Burkina Faso: cas des filles.

Ainsi, ces rapports constituent une source importante de données statistiques utiles pour les actions des décideurs nationaux et locaux, les partenaires techniques et financiers, la société civile et tout autre acteur du développement dans divers domaines de la vie des populations.

Nous renouvelons nos remerciements à tous les acteurs et partenaires dont les efforts conjugués ont abouti à la réalisation de l'EDSBF-V et aux résultats qui font l'objet des différentes publications.

L'INSD reste ouvert à toute suggestion ou contribution susceptible d'améliorer l'exploitation et la valorisation des résultats de l'EDSBF-V.

Le Directeur Général



Membres de l'équipe de rédaction :

KIEMA Wendyada Charlotte, charlotte.kiema@insd.bf

KIENDREBEGO Sandaogo, sandaogo.kiendrebeogo@insd.bf

OUEDRAOGO Sibiri Clément, clement.ouedraogo@insd.bf

ZAN Lonkila Moussa, moussa.zan@insd.bf

Membre de l'équipe d'application de la charte graphique des publications de l'INSD :

BOUDA Moussa, moussa_bouda@yahoo.com

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFC	:	Analyse Factorielle des correspondances
AFCM	:	Analyse Factorielle des correspondances multiples
AN	:	Assemblée nationale
AUC	:	Area under curve (Aire en dessous de la courbe)
CNT	:	Conseil national de la transition
EDSBF-V	:	Cinquième enquête démographique et de santé du Burkina Faso
EN-CAP	:	Enquête nationale sur les connaissances, attitudes et pratiques parentales liées au développement de la petite enfance
FCFA	:	Franc de la Communauté financière africaine
ICF	:	Inner City Fund
INSD	:	Institut national de la statistique et de la démographie
MFSNF	:	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, et de la Famille
OR	:	Odds ratios (rapport de côtes)
PIB	:	Produit intérieur brut
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitation
ROC	:	Receiver operating characteristic
SE	:	Standard error (Erreur standard)
SNPE	:	Stratégie nationale de protection de l'enfant
UNICEF	:	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
WHO	:	World health organization (Organisation mondiale de la santé)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	v
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
RÉSUMÉ	xi
INTRODUCTION	1
1 CONTEXTE DE L'ETUDE	3
1.1 Contexte juridique et institutionnel	3
1.2 Contexte démographique et socioculturel	3
1.3 Contexte économique	3
2 REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	5
2.1 Type de disciplines et de sanctions	5
2.2 Effet des sanctions sur les enfants	6
2.3 Ampleur du recours aux sanctions violentes	6
2.4 Les facteurs associés au recours aux sanctions violentes	7
3 MÉTHODES	13
3.1 Données.....	13
3.2 Variables	14
3.3 Méthodes statistiques	15
4 RÉSULTATS	19
4.1 Ampleur des sanctions disciplinaires utilisées dans la société burkinabè	19
4.2 Profil des enfants ayant subi des sanctions disciplinaires violentes	23
4.3 Facteurs favorisant le recours aux sanctions disciplinaires violentes	25
5 DISCUSSIONS	29
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	31
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
ANNEXES	37

RÉSUMÉ

Au Burkina Faso, le recours à la sanction punitive à l'égard des enfants est très courant. Environ sept enfants (âgés de 1-14 ans) sur dix ont subi des violences psychologiques et six enfants sur dix ont subi des châtiments corporels au cours des trois mois ayant précédé l'enquête en 2021. La présente étude a pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension du recours aux sanctions disciplinaires dans l'optique d'orienter la conduite de l'enfant.

Pour atteindre cet objectif, l'étude a porté sur les enfants de 1 -14 ans à partir des données de la cinquième enquête démographique et de santé l'EDSBF-V de 2021. Elle s'est servie des méthodes d'analyses descriptives bivariée, multivariée et explicative à travers une régression logistique binomiale.

L'analyse descriptive bivariée fait ressortir des disparités selon les variables liées à la résidence, aux caractéristiques du ménage, du chef de ménage et de l'enfant. La région, le niveau de vie du ménage, l'âge du chef de ménage, la relation avec le chef de ménage, l'opinion du répondant sur les sanctions punitives, le sexe et l'âge de l'enfant sont associées à la fois aux agressions psychologiques et aux châtiments corporels. La promiscuité dans le ménage, la survie des parents biologiques et la présence des parents biologiques dans le ménage sont associées uniquement aux châtiments corporels.

L'analyse descriptive multivariée, fait ressortir que les enfants qui subissent des châtiments corporels et/ou des agressions psychologiques sont principalement ceux vivant avec leurs deux parents, en milieu rural, dans les ménages pauvres et très pauvres, dans les ménages dirigés par des hommes âgés de 35 ans ou plus et dans les ménages où ils sont les enfants biologiques

Au niveau explicatif, il ressort que la région, le niveau de vie du ménage, la promiscuité, l'opinion du répondant sur les sanctions punitives, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et l'âge de l'enfant constituent à la fois des facteurs du recours à l'agression psychologique et au châtiment corporel. La survie des parents biologiques est associée uniquement à l'agression psychologique tandis que l'âge du chef de ménage et la présence des parents biologiques dans le ménage sont uniquement associés au recours aux châtiments corporels.

Pour réduire l'ampleur des sanctions disciplinaires, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation contre les supposés bienfaits des sanctions disciplinaires largement véhiculés dans la société burkinabé.

INTRODUCTION

Dans de nombreuses sociétés, la sanction est incorporée dans le processus de l'éducation et utilisée comme un moyen courant pour discipliner les enfants et orienter leur conduite. Elle vise à notifier à l'enfant le caractère déviant d'un acte posé ou à le réconcilier avec le groupe ou la norme (Soré & Moyenga, 2019). Toutefois, les recherches n'ont pas établi de façon certaine l'efficacité de telle méthode de discipline, mais ont plutôt révélé un risque d'effets préjudiciables pour les enfants. Ainsi, des travaux attestent des liens entre les châtiments corporels et un large éventail de conséquences négatives, incluant «(i) des problèmes de santé mentale qui se poursuivent à l'âge adulte ; (ii) l'altération du développement cognitif et socio-émotionnel, (iii) une augmentation de l'agressivité chez l'enfant et des comportements violents, antisociaux à l'âge adulte ; (iv) une plus grande acceptation d'autres formes de violence et le recours accru à celles-ci; et des difficultés dans les relations familiales » (WHO, 2023).

Ces évidences ont jeté du discrédit sur le caractère éducatif des châtiments corporels et psychologiques. Les Nations Unies ont adopté en 1989 la Convention relative aux Droits de l'Enfant, et les Etats africains, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1990. Bien que les pays aient ratifié ces instruments juridiques et aient intégré la lutte contre les châtiments corporels et psychologiques dans les stratégies nationales de promotion des droits de l'enfant, les statistiques existantes montrent que le recours aux sanctions disciplinaires reste une pratique largement répandue surtout en Afrique au Sud du Sahara. Sur la période 2013-2021, le pourcentage d'enfants âgés de 1-14 ans à qui l'on a imposé la discipline par la violence est estimé à 94% au Ghana, 92% au Togo, 89 % en Guinée et en République Démocratique du Congo, 85 % au Libéria, en Ouganda, au Tchad et au Nigéria, 76 % au Lesotho et 74 % au Mali (UNICEF, 2023).

Au Burkina Faso, l'enquête démographique et de santé réalisée en 2021 indique que plus des trois quarts des enfants de 1–14 ans (71,7%) ont subi une forme de discipline violente du fait de leur comportement jugé inapproprié (INSD et ICF, 2023). Si le recours à la violence psychologique a été le plus utilisé au cours de la période, plus de la moitié des enfants (52,9%) ont subi des châtiments corporels sous quelque forme que ce soit et près d'un enfant sur cinq des châtiments corporels très violents. Par ailleurs, bien que les stratégies de promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso aient intégré l'interdiction du recours aux sanctions, l'enquête démographique et de santé estime que dans 38 % des cas, les opinions restent favorables aux châtiments corporels et psychologiques pour bien éduquer les enfants (INSD et ICF, 2023).

Au niveau scientifique, malgré une littérature abondante, les réflexions ont plus porté sur les sanctions disciplinaires à l'école que dans la société toute entière. Pourtant « c'est la pratique à l'œuvre dans le cadre domestique qui a été exportée à l'école, au principe que les enfants ne peuvent se concentrer sur les activités scolaires sans contrainte et que les fautes doivent être sanctionnées pour éviter leur reproduction » (Soré & Moyenga, 2019). Il est donc nécessaire d'approfondir la réflexion sur la pratique des sanctions disciplinaires dans le contexte burkinabè, et trouver une incidence programmatique dans la mise en œuvre des stratégies de promotion des droits de l'enfant.

Ainsi, l'objectif principal de la présente étude qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation des données des enquêtes et recensements du système statistique national burkinabè, est de contribuer à une meilleure compréhension du recours aux sanctions disciplinaires dans l'optique d'orienter la conduite de l'enfant. Plus spécifiquement il s'agit de :

1. évaluer l'ampleur des diverses formes des sanctions disciplinaires couramment utilisées dans la société burkinabè ;
2. dresser les profils des enfants ayant subi des châtiments corporels et psychologiques violents comme moyen de discipline ;
3. déterminer les facteurs qui favorisent le recours aux sanctions disciplinaires violentes.

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Contexte juridique et institutionnel

Le Burkina Faso a ratifié des instruments juridiques internationaux tels que la Convention relative aux Droits de l'Enfant ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant afin de promouvoir le droit à la protection contre toute forme de violence, de maltraitance, d'exploitation ou d'abus.

Pour internaliser les normes prescrites par ces instruments, des textes législatifs et réglementaires ont été adoptés pour lutter contre toutes les situations comportant des risques pour la santé de l'enfant, son éducation, son intégrité physique et morale. Il s'agit entre autres de la Loi n°040-2019/AN du 29 juin 2019 portant Code de Procédure Pénale prenant en compte les mesures spécifiques de protection de l'enfant, ainsi que La loi n°062-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant statut de pupille de la nation qui a été adoptée afin de fournir aide et assistance aux familles des victimes et plus particulièrement aux orphelins.

1.2 Contexte démographique et socioculturel

Le Burkina Faso comptait 20 505 155 habitants en 2019 dont les trois quarts résidents en milieu rural. La population est composée majoritairement de femmes (51,7%) et les jeunes de moins de 15 ans représentent 45,3%. Le niveau de fécondité reste relativement élevé avec un indice synthétique de fécondité évalué à 5,4 enfants par femme (INSD, 2020). Le pays compte également une soixantaine de groupes ethniques dont l'organisation sociale repose encore principalement sur des valeurs traditionnelles qui définissent la place et le rôle de l'individu dans la société en fonction de son âge.

Tous les groupes ethniques mettent davantage en avant les droits au détriment des devoirs de l'enfant et les croyances sur l'efficacité du recours aux châtiments violents dans le cadre de son éducation dans les familles et les institutions de formation restent très répandus (MFSNF, 2017). Ainsi, les droits des enfants tels que définis dans les conventions internationales, sont perçus comme un obstacle à leur éducation et un facteur de perversion vis-à-vis des valeurs traditionnelles encouragées par la société burkinabè (SNPE, 2020).

1.3 Contexte économique

L'économie a connu une performance entre 2016 et 2019 avec une croissance moyenne du PIB de 6,1%. Le PIB réel s'est contracté en 2020, avec une croissance légèrement en dessous de 2%. Cette contraction résulte du ralentissement de l'activité dans les secteurs du commerce, des transports et du tourisme, causé en grande partie par les mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19. La reprise amorcée en 2021 avec une croissance de 6,5% a été entre autres

stoppée par les effets de la crise russo-ukrainienne et l'aggravation du contexte sécuritaire ramenant la croissance de l'activité économique à 3,0% en 2022 (CPC, 2023).

L'économie repose principalement sur l'agriculture et la production minière. L'agriculture contribue à hauteur de 16,2% au PIB (INSD, 2021) et occupe 75% de la population active (INSD, 2018). Elle était également la principale source de devises jusqu'en 2008, année à partir de laquelle l'économie s'est orientée vers le développement de la production minière, notamment celle de l'or qui contribue jusqu'à 80 % des exportations en 2021 (INSD, 2021).

La pauvreté a augmenté ces dernières années. En 2021, 43,2 % des burkinabé vivaient avec moins de 247 806 FCFA par an considérés comme seuil de pauvreté (INSD, 2023). Cette proportion était de 41,4% en 2018 (INSD, 2020). La pauvreté touche plus le milieu rural avec un indice de 52,7% (16,1% pour le milieu urbain).

2 REVUE DE LA LITTÉRATURE

La littérature montre que les questions relatives aux sanctions infligées aux enfants sont complexes et multidimensionnelles. Partant des pratiques sociales spécifiques à une harmonisation des opinions vis-à-vis des sanctions, ces questions ont fait l'objet de nombreuses études et débats au fil des années. L'usage ou pas de la sanction dépend de l'option disciplinaire adopté par les parents. La discipline étant comprises comme un ensemble de stratégies utilisées par les parents et les éducateurs pour enseigner aux enfants les comportements acceptables et inacceptables.

2.1 Type de disciplines et de sanctions

On distingue plusieurs perceptions de la discipline, dont la discipline positive, la discipline autoritaire, la discipline permissive. La discipline positive est basée sur le renforcement positif, l'encouragement et l'enseignement des comportements souhaitables plutôt que la punition des comportements indésirables. Selon Nelsen (2006), cette approche vise à renforcer l'estime de soi et la confiance des enfants tout en les guidant vers un comportement approprié. La discipline autoritaire est caractérisée par des règles strictes, des attentes élevées et des punitions sévères. Baumrind (1967) a identifié ce style comme lié à la recherche d'une obéissance immédiate, mais pouvant entraîner des effets négatifs à long terme, tels que l'anxiété et des comportements antisociaux. Quant à la discipline autoritaire, elle combine des attentes élevées avec un soutien et une réactivité émotionnelle. Baumrind (1967) suggère que cette approche est la plus bénéfique pour le développement des enfants, favorisant l'autonomie, la compétence sociale et l'estime de soi. En ce qui concerne la discipline permissive, elle implique peu de règles et de structure. Les parents permissifs sont indulgents et peu exigeants, ce qui, selon Baumrind (1967), peut conduire à des problèmes de comportement et à un manque d'autodiscipline chez les enfants.

On comprend bien que les sanctions seront surtout liées à l'application de la discipline autoritaire, alors que les trois autres types de disciplines utilisent plus tôt des encouragements pour l'encadrement des enfants. On distingue deux grandes catégories de sanctions :

Les sanctions corporelles : Les punitions physiques, comme les fessées, sont largement débattues. De nombreuses études montrent qu'elles peuvent avoir des effets négatifs à long terme, tels que l'agressivité accrue et des problèmes de santé mentale.

Les sanctions non corporelles : Les sanctions comme le retrait de privilèges, le temps de réflexion (time-out) et les réprimandes verbales sont souvent recommandées comme alternatives aux punitions physiques. Elles sont considérées comme moins traumatisantes et plus constructives.

2.2 Effet des sanctions sur les enfants

La recherche indique que les méthodes de discipline, partant, l'usage des sanctions, influencent fortement le développement émotionnel et social des enfants. En particulier, la discipline autoritaire peut conduire à des niveaux élevés de stress et d'agressivité (Gershoff, 2002). Les effets peuvent aussi affecter les performances scolaires et la santé mentale. Dans quelques recherches menées au Burkina Faso, il a été noté que les sanctions sous forme de réprimandes et punitions corporelles ont des effets catastrophiques sur les résultats scolaires (Dianda, 1985). Sur le plan mental, il est ressorti qu'une discipline sévère et punitive est corrélée avec des taux plus élevés de dépression et d'anxiété (Gershoff, 2002), tandis que les disciplines positive et autoritaire sont liées à une meilleure résilience et à un bien-être émotionnel accru (Maccoby & Martin, 1983).

2.3 Ampleur du recours aux sanctions violentes

En moyenne, environ 6 enfants sur 10 dans le monde (près d'un milliard) âgés de 2 à 14 ans sont régulièrement soumis à des châtiments physiques (corporels) par les personnes qui s'occupent d'eux. Dans la plupart des cas, les enfants sont exposés à une combinaison de châtiments physiques et d'agressions psychologiques. Les formes les plus sévères de châtiments corporels - frapper un enfant sur la tête, les oreilles ou le visage, ou le frapper durement et de manière répétée - sont moins courantes dans l'ensemble : en moyenne, environ 17 % des enfants dans 58 pays sont confrontés à ces pratiques brutales. Dans 23 pays, les châtiments physiques sévères sont très répandus et touchent plus d'un enfant sur cinq (Unicef, 2015).

A partir d'une analyse des données des enquêtes parallèles sur la discipline parentale à l'égard des enfants réalisées au Brésil, au Chili, en Égypte, en Inde, aux Philippines et aux États-Unis, il ressort que presque tous les parents ont eu recours à une discipline non violente et à des punitions verbales ou psychologiques. Les punitions physiques ont été utilisées dans au moins 55% des familles. Les taux de fessées (avec la main ouverte sur les fesses) varient de 15% dans une communauté éduquée en Inde à 76% dans une communauté aux philippines. De même, les taux d'enfants frappés avec des objets (9%-74% [médiane : 39%]) ou battus par leurs parents (0,1%-28,5%) varient considérablement. Il est préoccupant de constater que plus de 20% des parents dans 9 communautés ont admis avoir secoué des enfants de moins de 2 ans (Runyan et al., 2010). Les méthodes de punition physique extrêmement sévères, telles que les brûlures ou l'étouffement, étaient rares dans tous les pays..

Dans la région africaine, en moyenne, 83% des enfants ont subi des violences psychologiques, 64% d'entre eux des violences physiques modérées et 43% des violences graves.. Dans les pays en transition, le pourcentage d'enfants ayant subi ces formes de maltraitance est nettement inférieur soit respectivement 56 %, 46 % et 9%, (Akmatov, 2011).

2.4 Les facteurs associés au recours aux sanctions violentes

L'usage des sanctions pour discipliner les enfants peut s'expliquer par une variété de facteurs qui peuvent être : individuels, familiaux, contextuels.

2.4.1 Les facteurs individuels

Dans ce groupe de facteurs, ce sont les caractéristiques telles que l'âge, le sexe, le statut de handicap, l'état de santé et le niveau d'apprentissage de l'enfant qui ressortent.

L'âge de l'enfant détermine de façon significative le taux des punitions physiques et verbales à son égard. Les plus jeunes enfants (âge préscolaire) sont le plus à risque d'être punis physiquement que leurs aînés (Durrant, J. & Ensom, R., 2004 ; EN-CAP, 2018 ; IRCF, 2020). Une étude menée au Laos trouve que le risque de sanction physique des enfants diminue avec l'âge de ceux-ci tandis que celle psychologique tend à augmenter en expliquant ce résultat par le développement du corps et de l'esprit entre l'âge préscolaire et le début de l'adolescence (Pengpid & Peltzer, 2020). La diminution des risques de sanctions physiques avec l'âge a également été observée par Kandel et al. (2017). De même, dans les pays en développement et en transition, les enfants plus jeunes (groupes d'âge de 2 à 5 ans et de 6 à 10 ans) étaient plus susceptibles d'être victimes de violences physiques modérées et graves que les enfants plus âgés (11 à 14 ans). Ce constat peut s'expliquer par une plus grande vulnérabilité et dépendance des jeunes enfants (Akmatov, 2011). En outre, d'autres auteurs démontrent que la prévalence de la discipline violente atteint un pic chez les enfants âgés de 5 à 9 ans (Cappa & Dam, 2014; Minh et al., 2021; Pengpid & Peltzer, 2020). Dans le même sens, en Inde, les jeunes enfants étaient plus susceptibles que leurs homologues adolescents de subir des agressions verbales modérées et graves et des agressions physiques modérées. Les enfants âgés de 6 à 11 ans étaient 2,6 fois plus susceptibles que les enfants plus jeunes et plus âgés de subir une agression physique grave (Hunter et al., 2000). Le fait que les enfants d'âge préscolaire et scolaire soient les principaux destinataires des punitions sévères peut s'expliquer de plusieurs façons. Si les pratiques disciplinaires ont le résultat escompté de socialiser efficacement les enfants pour qu'ils répondent aux attentes de leurs parents, les enfants auront moins de problèmes plus tard qui nécessiteront une discipline parentale. L'agression verbale sévère peut être utilisée davantage avec les jeunes enfants parce que, étant plus naïfs, ils peuvent être plus faciles à effrayer avec des menaces d'abandon ou de fantômes et d'esprits. D'autre part, une discipline physique sévère peut être considérée comme trop sévère pour le plus jeune groupe d'enfants (Hunter et al., 2000).

Les garçons sont les plus exposés aux sanctions physiques (Akmatov, 2011; Cappa & Dam, 2014; Kandel et al., 2017; Minh et al., 2021; Santos et al., 2018) et psychologiques (Akmatov, 2011; Pengpid & Peltzer, 2020). Toutefois, selon Atteraya et al. (2018) les filles sont plus victimes

des sanctions psychologiques que les garçons. Les raisons pour lesquelles les garçons sont plus exposés à la violence physique sont diverses. Un risque plus élevé peut s'expliquer par des attentes plus élevées à l'égard des garçons qu'à l'égard des filles, car les garçons sont considérés comme les futurs soutiens de famille, en particulier dans de nombreux pays en voie de développement. Cela peut se traduire par une discipline physique plus stricte à l'égard des garçons (Akmatov, 2011). Aux philippines, la tendance des parents à punir plus sévèrement leurs fils que leurs filles peut s'expliquer par la façon dont les garçons et les filles sont considérés dans la société. Les garçons sont censés être durs et courageux. En administrant une discipline plus sévère, les parents peuvent penser qu'ils forment leurs fils à être forts et les préparent à devenir les futurs piliers de la société (Sanapo & Nakamura, 2011).

Une méta-analyse de 17 études a révélé que les enfants handicapés sont 3,56 (2,80-4,52) fois plus susceptibles d'être victimes de violences physiques et 2,88 (2,24-3,69) fois de violences sexuelles que les enfants non handicapés (Jones et al., 2012). Le risque est encore plus élevé pour les enfants souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels (Jones et al., 2012; Maclean et al., 2017). Au Nord Kivu également, le niveau de handicap de l'enfant était fortement associé à la perpétration d'actes de discipline physique et/ou psychologique violents, en ce sens que les femmes ayant des enfants atteints d'un handicap modéré ou grave avaient 3,10 fois plus de chances de perpétrer des actes de discipline violents que celles dont les enfants n'avaient pas de handicap (IC 95 % : 1,48-6,51). De même, les femmes ayant des enfants atteints d'un handicap léger avaient 1,68 fois plus de chances de perpétrer des actes de discipline violents que celles dont les enfants n'avaient pas de handicap (IC 95 % : 1,10-2,59). Chez les pères en revanche, le niveau de handicap de l'enfant n'a pas d'incidence sur la perpétration d'actes de discipline physique et/ou psychologique violents (Blackwell et al., 2023).

Dans les quartiers défavorisés du Brésil, les enfants et les adolescents souffrant de problèmes de santé chroniques (par exemple, l'asthme) étaient moins susceptibles d'être soumis à une discipline physique sévère (OR : 0,4 ; $p < 0,05$) (Santos et al., 2018). Par ailleurs, les enfants et les adolescents présentant des problèmes d'apprentissage et des retards de développement étaient plus susceptibles d'être exposés à des mesures disciplinaires sévères que leurs pairs ne présentant pas ces problèmes (Santos et al., 2018).

2.4.2 Les facteurs familiaux ou ceux liés au ménage

Le niveau de vie du ménage influence l'usage de sanctions car les enfants vivant dans les ménages pauvres sont plus susceptibles de subir des sanctions aussi bien physiques que psychologiques (Akmatov, 2011; Atteraya et al., 2018; Beatriz & Salhi, 2019; Choi et al., 2018; Pengpid & Peltzer, 2020). La fréquence de punitions physiques et verbales augmente chez les familles ayant un revenu mensuel modeste (EN-CAP, 2018). Il est possible que les mères ou les

personnes qui s'occupent des enfants dans les foyers les plus pauvres subissent davantage de stress économique et de pénurie de ressources, ce qui peut, à son tour, accroître les comportements disciplinaires violents (Pengpid & Peltzer, 2020).

Certaines études antérieures ont établi un lien entre le faible niveau d'éducation des membres du ménage ou du chef de ménage et les châtiments corporels et les agressions psychologiques à l'encontre des enfants. Le faible niveau d'instruction des adultes dans le ménage favorise ainsi l'application des sanctions violentes aux enfants (Cappa & Dam, 2014). Cela est d'autant plus vrai lorsque le chef de ménages est moins instruit (Atteraya et al., 2018). L'éducation de la mère joue aussi un rôle primordial. En Inde, l'éducation de la mère (variable ordinale avec quatre valeurs possibles : pas d'éducation, 1-6 ans, 7-10 ans et plus de 10 ans) était significativement associée aux deux types de discipline sévère, mais pas aux pratiques plus modérées. Le rapport de cotes de 0,94 (dans les deux modèles sévères) indique que pour chaque unité de diminution du niveau d'éducation, la probabilité d'une discipline sévère augmente de 6%. Cela signifie que les mères sans instruction étaient 16,5 % plus susceptibles d'utiliser des stratégies de discipline sévère que les mères ayant 10 ans ou plus d'instruction (Hunter et al., 2000). De plus, selon l'enquête nationale sur les connaissances, attitudes et pratiques parentales liées au développement de la petite enfance (EN-CAP) réalisée en 2018 en Tunisie, le nombre de punition physique infligée quotidiennement à l'égard de l'enfant est relativement limité chez les mères analphabètes, ayant un certificat d'étude primaire, collège ou baccalauréat et augmentent considérablement chez les mères qui ont interrompu leur scolarité à la fin du primaire et le secondaire. Une autre étude menée en Suisse par l'institut de recherche et de consultation sur la famille en 2020 soutient le même constat. Toutefois, une étude menée au Laos n'a pas mis en évidence un tel lien (Pengpid & Peltzer, 2020).

La prévalence des sanctions violentes augmente aussi avec la taille du ménage, notamment le nombre d'enfants au sein de la famille. Ainsi, en Tunisie, le nombre de punitions physiques et verbales augmente chez les familles nombreuses (plus de trois enfants) (EN-CAP, 2018 ; IRCF, 2020). Il en est de même au Laos (Pengpid & Peltzer, 2020). De plus, les résultats d'une étude menée dans 28 pays en développement et en transition ont révélé un risque plus élevé de toutes les formes de violences des enfants dans les ménages de grande taille. Les familles nombreuses s'accompagnent souvent d'un surpeuplement qui, en soi, peut accroître le risque de maltraitance des enfants. En outre, un risque plus élevé de violence des enfants peut s'expliquer par un changement fréquent de la composition de la famille et par la présence de parents éloignés ou même d'adultes sans lien de parenté (Akmatov, 2011).

Le surpeuplement ou promiscuité des ménages, qui se produit lorsque le nombre de membres du ménage dépasse la capacité de l'espace d'habitation disponible, est un marqueur universel

d'un environnement familial défavorable. Des études ont démontré son lien étroit avec le recours à la discipline violente. La promiscuité au sein du ménage était associée à un risque plus élevé de discipline violente (odds ratio (OR) = 1,09, IC 95 % 1,03 à 1,15, $p = 0,002$) dans les pays à revenu faible et intermédiaire (Gao et al., 2021). En Inde également, la promiscuité du ménage était un facteur prédictif significatif de l'agression physique modérée, avec une augmentation de 25 % des chances d'y recourir pour chaque unité d'augmentation du ratio de personnes par pièce (Hunter et al., 2000).

Plusieurs chercheurs dont Bronfenbrenner, soulignent l'importance du contexte socioculturel dans le développement de l'enfant. Les méthodes disciplinaires varient grandement selon les normes culturelles. C'est ainsi que les chercheurs trouvent que l'usage de la sanction comme pratiques de la discipline varient considérablement selon les contextes culturels. Par exemple, dans certaines cultures asiatiques, une discipline stricte est perçue comme une forme d'amour et de soin (Chao, 1994). Cependant, les impacts des pratiques disciplinaires peuvent différer selon les normes culturelles et les attentes sociétales. C'est ainsi que des différences ethniques dans la prévalence des châtiments corporels ont été constatées dans des études réalisées au Népal (Kandel et al., 2017) et au Laos (Pengpid & Peltzer, 2020). Aux Etats-Unis également, une plus grande motivation religieuse prédit également des pratiques disciplinaires plus fermes (Helder et al., 2020).

En ce qui concerne les géniteurs, il ressort que le fait de vivre avec les deux parents biologiques est un facteur d'exposition aux risques de subir les deux types de sanctions (Cappa & Dam, 2014; Pengpid & Peltzer, 2020). Quant à leur survie, une étude menée en Afrique subsaharienne indique que par rapport aux non-orphelins, les orphelins ne sont pas plus susceptibles d'être victimes de violences physiques ou d'abus sexuels (Nichols et al., 2014). Néanmoins, en scindant les orphelins en trois catégories, Lee & Boyle (2021) montrent qu'en Afrique subsaharienne, les orphelins de mère (OR : 0,825, IC 95% : 0,732-0,929) et les orphelins de père (OR : 0,911, IC 95% : 0,850-0,978) ont un risque plus faible de subir une discipline physiquement violente que les non-orphelins. Pour les orphelins doubles, le coefficient estimé est atténué jusqu'à devenir non significatif, ce qui indique que leur exposition différentielle à une discipline physiquement violente est expliquée par d'autres facteurs.

Le recours à la discipline violente est également impacté par la consommation d'alcool du père, les violences conjugales et la dépression de la mère. En Inde, les mères dépressives étaient environ deux fois plus susceptibles que les mères non dépressives de recourir à une agression verbale modérée ou grave et à une agression physique modérée (Hunter et al., 2000). De même, les mères qui avaient subi des violences de la part de leur conjoint étaient environ deux fois plus susceptibles d'avoir eu recours à des violences graves avec leurs enfants (OR 1,93 pour les

violences verbales graves, OR 2,03 pour les violences physiques graves). L'ivresse du mari est également fortement associée aux niveaux modérés de discipline violente psychologique et physique. Ces relations peuvent refléter les schémas familiaux de réponse aux conflits. Il est également concevable que les mères qui doivent supporter le comportement ivre ou violent de leur mari redirigent leur colère et leur frustration vers des cibles plus sûres, leurs enfants (Hunter et al., 2000).

Enfin, plusieurs auteurs conviennent qu'au-delà de ces différences associées aux caractéristiques individuelles des enfants et de leurs ménages, c'est surtout les attitudes positives à l'égard du châtiment corporel chez les parents qui sont à l'origine de l'usage de ces types de sanctions (Akmatov, 2011; Cappa & Dam, 2014; Cappa & Khan, 2011; Kandel et al., 2017; Pengpid & Peltzer, 2020). Au Vietnam, les enfants étaient quatre fois plus susceptibles d'être victimes de châtiments violents si leur mère/responsable principale estimait qu'un châtiment physique était nécessaire. Toutefois, même parmi les enfants dont la mère ou la personne s'occupant principalement de l'enfant n'approuvait pas les châtiments violents, une grande proportion d'enfants y étaient encore soumis (Minh et al., 2021). En outre, une étude longitudinale menée sur 9 pays (Chine, Colombie, Italie, Jordanie, Kenya, Philippines, Suède, Thaïlande et États-Unis) indique que chez les mères, une croyance plus forte que la moyenne en la normativité du châtiment corporel prédit un châtiment corporel plus important (Est = 0,012, SE = 0,003, $p < 0,001$). Les écarts entre les pères en ce qui concerne la normativité des châtiments corporels ne sont pas associés à la pratique des châtiments corporels (Est = 0,004, SE = 0,004, $p = 0,287$) (Lansford et al., 2015). Conformément à la théorie du débordement culturel de la violence, une plus grande acceptation de la violence des maris à l'égard des femmes était liée à une plus grande acceptation du recours aux châtiments corporels pour éduquer les enfants. Les attitudes de ces femmes qui approuvent la violence domestique et les châtiments corporels sont associées à l'agression psychologique et à la violence physique des enfants (Lansford et al., 2014).

2.4.3 Les facteurs contextuels

Ces facteurs sont principalement le milieu et la région de résidence. Certains auteurs ont montré que le fait de résider dans des zones rurales est un facteur favorisant les châtiments physiques (Cappa & Dam, 2014), tandis qu'au Laos, le fait de résider en zone rurale diminuait les risques de châtiments physiques et d'agressions psychologiques (Pengpid & Peltzer, 2020). Toutefois, il ressort en Tunisie que le taux de punition verbale est plus important en milieu urbain mais il n'y a pas de différence significative entre les deux milieux en ce qui concerne la punition physique (EN-CAP, 2018). Dans les pays en développement et en transition, on constate un risque légèrement plus élevé de violence psychologique et de violence physique modérée chez les enfants résidant dans les zones urbaines et aucune différence en ce qui concerne la violence

physique grave (OR= 1,01). Le fait de vivre dans des zones urbaines, en particulier dans les pays en développement, est associé à un niveau plus élevé de problèmes sociaux, ce qui peut augmenter le risque de maltraitance des enfants. Par exemple, les personnes peuvent être plus stressées ou déprimées, ce qui peut entraîner un comportement abusif. Des comportements plus risqués dans les zones urbaines (par exemple, l'abus de drogues ou d'alcool) pourraient également contribuer à augmenter le risque de maltraitance des enfants (Akmatov, 2011).

On relève également une différence significative entre les régions, en ce qui concerne la fréquence des punitions à l'égard de l'enfant. Le nombre le plus important de punition verbale est observé dans les régions du Centre-Est et du Grand Tunis (EN-CAP, 2018 ; IRCF, 2020). Les risques d'agression physiques et psychologiques envers les enfants demeurent variables en fonction des régions écologiques (Atteraya et al., 2018; Pengpid & Peltzer, 2020).

3 MÉTHODES

3.1 Données

Les données utilisées dans la présente étude sont celles de la cinquième enquête démographique et de santé du Burkina Faso (EDSBF-V), dont la collecte a été réalisée du 30 juillet au 30 novembre 2021. L'EDSBF-V vise à produire des indicateurs socio-économiques, démographiques et sanitaires au niveau de l'ensemble de la population et au niveau des sous-populations des femmes de 15 à 49 ans, des enfants de moins de 5 ans et des hommes de 15 à 59 ans.

Le plan de sondage est celui d'un sondage stratifié à deux degrés. Au premier degré, 600 grappes ont été tirées selon un tirage systématique à probabilité proportionnelle à leur taille en ménages, à partir de la base de sondage du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2019 (RGPH 2019). Après une opération de mise à jour, un échantillon de 32 ménages par grappe dans la région du Sahel et de 26 ménages dans toutes les autres régions est tiré au second degré de façon systématique et à probabilité égale.

Sur les 600 grappes sélectionnées, le contexte sécuritaire n'a permis d'enquêter que dans 514 grappes. Un total de 13 438 ménages a été sélectionné, parmi lesquels 13 307 étaient occupés. Dans ces ménages occupés, 13 251 ont été enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 99,6 % (EDSBF-V, 2021).

Lors de l'enquête, des questions concernant les diverses formes de discipline utilisées pour faire comprendre aux enfants pourquoi leur conduite était mauvaise, ont été posées sur chaque enfant de 1 à 14 ans sélectionné de façon aléatoire dans les ménages qui en disposait au moins un. Précisons que ces formes de disciplines ont pu être administrées par n'importe quel adulte du ménage et pas seulement par la mère ou le père. Les réponses obtenues ont ensuite été affectées aux autres enfants du ménage. Cependant, du fait que la discipline des enfants peut varier dans un même ménage, seuls les enfants sélectionnés et pour qui on a effectivement obtenus les informations sont retenus pour les analyses (1 par ménage). Ils sont au nombre de 10 169 enfants.

Par ailleurs, l'enquête a collecté beaucoup d'informations relatives aux ménages et aux individus et qui permettent d'envisager une analyse approfondie du recours aux sanctions punitives.

3.2 Variables

3.2.1 Variables dépendantes

Les sanctions disciplinaires appréhendées au cours de l'EDS peuvent être regroupées sous quatre formes :

- des sanctions non violentes : Les enfants ayant subi des « sanctions non violentes » sont ceux à qui on a (i) retiré des privilèges, ou (ii) expliqué à l'enfant pourquoi sa conduite était mauvaise, (iii) donné à l'enfant autre chose à faire ;
- des agressions psychologiques : Ceux qui ont subi des « agressions psychologiques » sont ceux sur qui, au cours du mois qui a précédé l'enquête (i) on a crié ou hurlé ou ceux qui (b) ont été traité l'enfant d'idiot, de paresseux, de laid, ou de quelque chose d'autre de ce genre ;
- des châtiments corporels : Les « châtiments corporels » comprennent une ou plusieurs des catégories suivantes : (a) on a secoué l'enfant, (b) on l'a frappé ou tapé sur les fesses avec les mains, (c) on l'a frappé sur les fesses ou ailleurs sur le corps avec quelque chose comme une ceinture, un fouet, un bâton ou un autre objet dur, (d) on l'a frappé ou giflé sur le visage, la tête ou les oreilles, (e) on l'a frappé sur les mains, les bras ou les jambes, (f) on l'a frappé encore et encore aussi fort que possible, (g) on lui a tiré fort sur les oreilles.
- des châtiments corporels très violents : Les formes très violentes de « châtiments corporels » comprennent uniquement l'une ou les deux catégories suivantes : (a) on a frappé ou giflé l'enfant sur le visage, la tête ou les oreilles, (b) on l'a frappé encore et encore aussi fort que possible.

Pour la présente étude, les variables dépendantes retenues sont constituées des deux formes de sanctions punitives suivantes : les agressions psychologiques et les châtiments corporels.

3.2.2 Variables indépendantes

Elles rassemblent les variables relatives aux caractéristiques sociodémographiques de l'enfant (le sexe, l'âge, le lien de parenté avec le chef de ménage), aux caractéristiques du ménage (le niveau de vie et la promiscuité du ménage, le sexe et l'âge du chef de ménage, la survie des parents biologiques, leur présence dans le ménage ainsi que les opinions des répondants sur les sanctions disciplinaires) et au contexte de résidence (région, milieu de résidence).

Tableau 1 : Variables indépendantes

Niveau	Variables
Contexte de résidence	Région de résidence
	Milieu de résidence
Caractéristiques du ménage	Niveau de vie
	Promiscuité
	Sexe du chef de ménage
	Age du chef de ménage
	Survie des parents biologiques
	Présence des parents biologiques dans le ménage
	Opinions des répondants sur les sanctions disciplinaires
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Sexe
	Age
	Lien de parenté

Le niveau de vie du ménage a été évalué à travers le quintile de bien-être économique qui est obtenu à partir de la possession de biens par le ménage. Quant à la promiscuité du ménage, elle a été obtenue en rapportant la taille du ménage au nombre de pièces utilisées par le ménage pour dormir. Lorsque ce rapport est supérieur à 3, le ménage a été considéré comme vivant dans la promiscuité.

Par ailleurs, le niveau d'instruction, l'ethnie, la religion du chef de ménage, la consommation d'alcool par le père et les violences conjugales ne sont disponibles que pour une partie des enfants (ceux dont les parents ou les chefs de ménages étaient éligibles aux questionnaires individuels). Ils n'ont, de ce fait, pas été pris en compte dans les analyses bien qu'ils aient été identifiés dans la revue de littérature. Aussi, la dépression de la mère, le statut de handicap, l'état de santé et le niveau d'apprentissage de l'enfant n'ont pas été collectés.

3.3 Méthodes statistiques

3.3.1 Analyse descriptive bivariée

La fréquence des différentes formes de maltraitance des enfants a été calculée et le test du chi carré a été appliqué pour examiner les associations entre les variables de résultat et les variables d'intérêt. Le test du chi carré (χ^2) est utilisé pour déterminer s'il existe une association significative entre deux variables catégorielles. Il se base sur deux hypothèses : H0 : Les deux variables sont indépendantes et H1 : Les deux variables ne sont pas indépendantes (elles sont associées).

Dans la pratique, un tableau de contingence montrant les fréquences observées pour chaque combinaison des catégories des deux variables est créé. Puis, les fréquences attendues sont calculées en utilisant la formule : $E_{ij} = \frac{(R_i \times C_j)}{N}$ où R_i est le total des lignes pour la ligne i , C_j est le total des colonnes pour la colonne j , et N est le total général des observations.

Par la suite, la statistique du chi carré est calculée à l'aide de la formule suivante : $\chi^2 = \sum \frac{(O_{ij} - E_{ij})^2}{E_{ij}}$ où O_{ij} est la fréquence observée pour la cellule à l'intersection de la ligne i et de la colonne j , et E_{ij} est la fréquence attendue pour cette cellule.

Les degrés de liberté sont calculés en utilisant la formule $(r-1) \times (c-1)$, où r est le nombre de lignes et c est le nombre de colonnes. Enfin, la valeur critique est déterminée à partir de la table du chi carré pour un niveau de signification donné (α) et les degrés de liberté calculés. Si la statistique de test χ^2 est supérieure à la valeur critique, on rejette H_0 . Sinon, on ne rejette pas H_0 .

3.3.2 Analyse descriptive multidimensionnelle

Pour dresser le profil des enfants ayant subi des châtiments corporels et psychologiques violents comme moyen de discipline, l'analyse factorielle des correspondances multiples est utilisée afin de dégager des liaisons, des affinités.

L'analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) est une technique statistique utilisée pour analyser et visualiser les relations entre plusieurs variables catégorielles. Elle est une extension de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) à plus de deux variables. L'AFCM permet de réduire la dimensionnalité des données catégorielles et de représenter ces données dans un espace de faible dimension tout en conservant la plus grande variance possible. Elle permet de mieux comprendre les structures sous-jacentes et les associations dans les données. Un graphique de l'AFCM (plan factoriel) permet de montrer des points représentant les catégories des différentes variables. Les points proches les uns des autres indiquent des catégories similaires ou associées. Les points éloignés indiquent des catégories dissemblables.

Cette analyse a permis d'établir une typologie des enfants selon qu'ils subissent ou non des châtiments et selon la forme du châtiment subi.

3.3.3 Analyse multivariée

Du fait de la nature binaire de chacune de ces variables dépendantes, des modèles logistiques avec estimation de vraisemblance maximale ont été utilisés pour obtenir les effets de chaque variable sur chaque type de châtiments subi par l'enfant.

La régression logistique est une méthode statistique utilisée pour modéliser la relation entre une variable dépendante binaire (ou dichotomique) et une ou plusieurs variables indépendantes. Une variable binaire est une variable qui prend des valeurs 0 ou 1. Par exemple, cela peut représenter la présence ou l'absence d'un caractère (0 = absence, 1 = présence). Les variables explicatives ou prédictors peuvent être continues ou catégorielles.

Le modèle de régression logistique s'écrit comme suit :

$$\text{logit}(p) = \ln\left(\frac{p}{1-p}\right) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_n X_n$$

Où p est la probabilité que l'événement se produise, β_0 est l'ordonnée à l'origine, $\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_n$ sont les coefficients de régression associés aux variables indépendantes $X_1, X_2, \dots, X_n$.

Les coefficients du modèle (les β) sont généralement estimés en utilisant la méthode de la maximisation de la vraisemblance. L'idée est de trouver les valeurs des β qui maximisent la probabilité d'observer les données. Ces coefficients β indiquent l'effet des variables indépendantes sur le logit de la probabilité. Un coefficient positif indique une augmentation du logit (et donc de la probabilité) lorsque la variable indépendante augmente. Les exponentielles des coefficients $e\beta$ peuvent être interprétées comme des rapports de cotes (odds ratios), qui indiquent combien de fois plus (ou moins) probable il est que $Y = 1$ pour une unité d'augmentation de la variable indépendante.

Enfin, nous recourons à l'aire sous la courbe ROC (AUC) pour évaluer les performances du modèle.

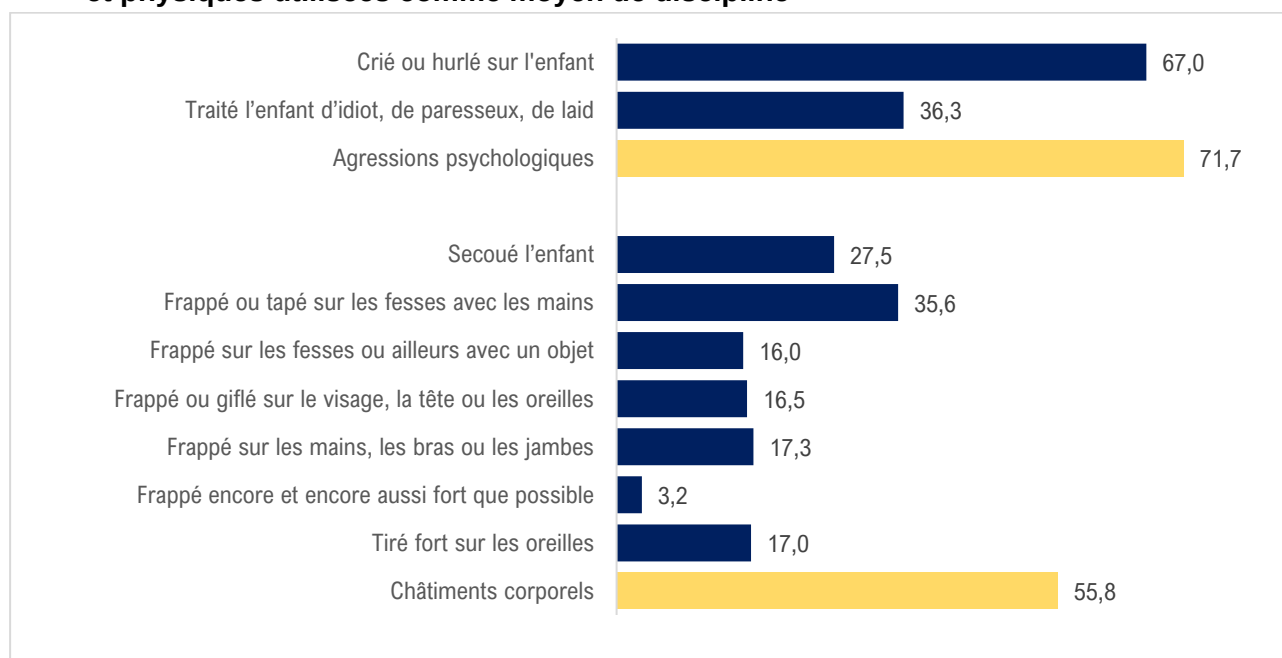
4 RÉSULTATS

4.1 Ampleur des sanctions disciplinaires utilisées dans la société burkinabè

Dans le contexte burkinabè, nombreuses sont les personnes qui recourent à la violence psychologique pour discipliner leurs enfants. En effet, 72 % des enfants de 1–14 ans ont subi des violences psychologiques parce que leur comportement n'avait pas été considéré comme approprié. Le fait de crier sur les enfants est la sanction la plus pratiquée avec une prévalence de 67,0% tandis que 36,3% des enfants ont été traités d'idiots, de paresseux ou de laids en vue de les sanctionner.

Par ailleurs, le recours aux châtiments corporels demeure moins fréquent que les agressions psychologiques mais assez important : 55,8 % des enfants ont subi des châtiments corporels au Burkina Faso. Parmi les châtiments corporels, le fait de taper sur les fesses avec les mains ou de secouer l'enfant sont les plus fréquemment observés avec des prévalences respectives de 35,6% et 27,5%. Le fait de frapper l'enfant « encore et encore aussi fort que possible » est le châtiment corporel le moins répandu (3,2%) vues les graves répercussions qu'il peut avoir sur la santé et l'intégrité physique de l'enfant.

Graphique 1 : Prévalence (%) des différentes formes d'agressions psychologiques et physiques utilisées comme moyen de discipline

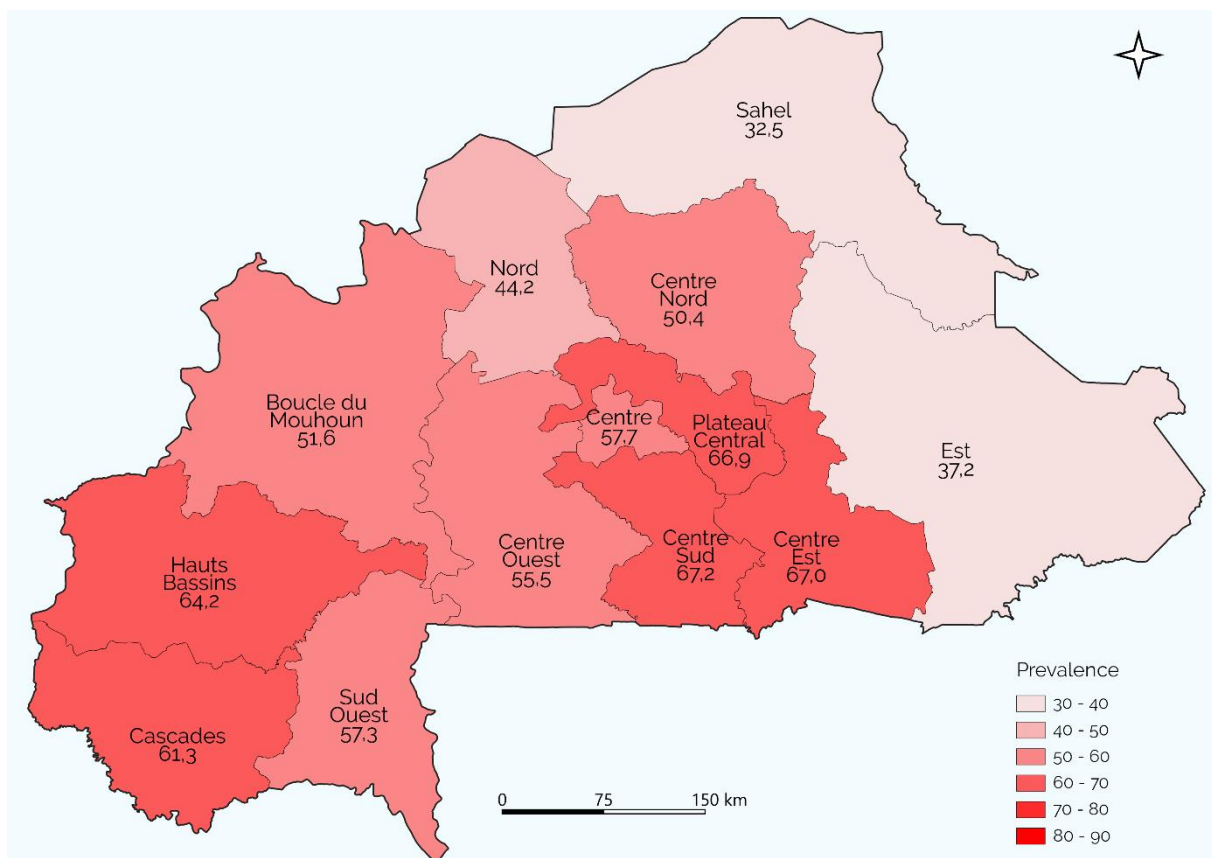


NB : La prévalence des châtiments corporels est différente de celle publiée dans le rapport des résultats définitifs de l'EDSBF-V car le rapport a omis le fait de tirer fort sur les oreilles dans le calcul de la prévalence.

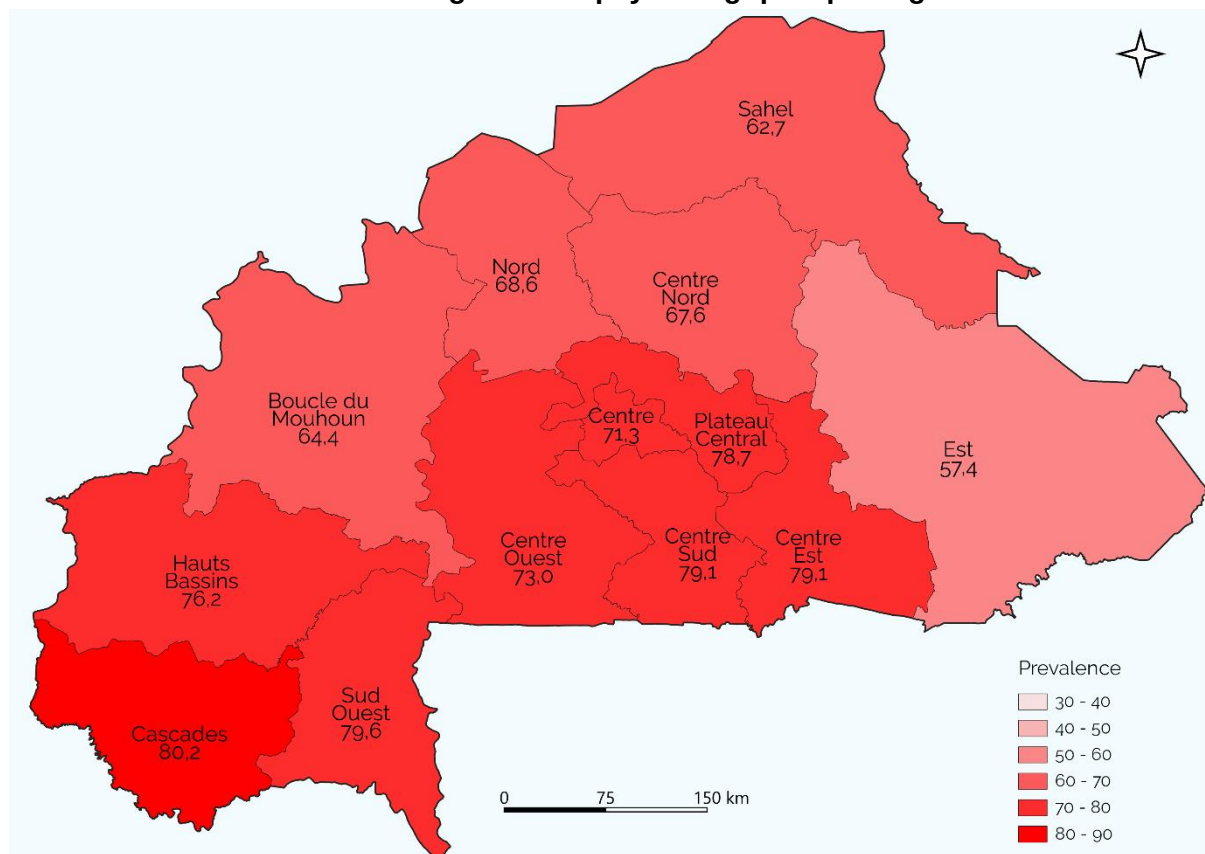
Le tableau et la carte présentent la prévalence des agressions psychologiques et physiques utilisées comme moyens de discipline selon diverses caractéristiques, avec des statistiques de test Chi2 indiquant des niveaux de signification statistique. Des intervalles de confiance à 95% sont également fournis pour permettre l'appréciation des différences entre les catégories. L'analyse du test Chi2 révèle que le niveau et le type de violence ne sont pas associés à certaines variables, notamment le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage, qui ne montrent pas de lien significatif avec les deux types de sanctions.

Les régions avec les prévalences les plus élevées d'agressions psychologiques sont les Cascades (80,2%), le Centre-Sud (79,1%), et le Sud-Ouest (79,6%). Les châtimements corporels sont plus fréquents dans les régions telles que le Centre-Sud (67,2%), le Centre-Est (67,0%) et le Plateau Central (66,9%). Les régions de l'Est et du Sahel ont les prévalences les plus basses pour les deux types de sanctions disciplinaires. La prévalence la plus faible pour les agressions psychologiques est enregistrée dans la région de l'Est (57,4%) tandis que le Sahel a la plus faible prévalence de châtimements corporels (32,5%).

Carte 1 : Prévalence des agressions physiques par région



Carte 2 : Prévalence des agressions psychologiques par région



Le niveau de vie des ménages est significativement associé aux deux types de sanctions. Les ménages riches et très riches ont une prévalence légèrement plus élevée d'agressions psychologiques et de châtiments corporels par rapport aux ménages très pauvres. Cependant, pour les agressions psychologiques, seuls les ménages de niveau de vie moyen et riche sont significativement différents des ménages très pauvres. Une tendance similaire est observée pour les châtiments corporels. La promiscuité ne semble pas associée aux agressions psychologiques selon le test Chi2, mais elle a un faible impact sur les châtiments corporels.

L'âge du chef de ménage est associé au recours aux deux types de sanctions, avec une augmentation des prévalences en fonction de l'âge. Les chefs de ménage plus jeunes (15-24 ans et 25-34 ans) montrent des pourcentages plus bas que les groupes d'âge plus avancé (35-49 ans et 50 ans et plus). Pour les agressions psychologiques, les deux groupes d'âge les plus jeunes sont significativement différents des deux groupes plus âgés. En ce qui concerne les châtiments corporels, seule la catégorie d'âge 35-49 ans est significativement différente de celle de 15-24 ans.

La survie des parents biologiques n'est pas associée à l'usage des agressions psychologiques mais influence la prévalence des châtiments corporels. Lorsqu'un des deux parents est en vie les châtiments corporels sont moins fréquents. Aussi, la présence ou absence des parents

biologiques dans le ménage n'a pas d'effet significatif sur les agressions psychologiques, mais montre une variation significative pour les châtiments corporels. Les enfants sans parent biologique dans le ménage sont moins susceptibles d'être battus que ceux vivant avec les deux parents biologiques. L'opinion sur les sanctions punitives est fortement liée à leur usage, quel que soit le type de sanction considéré. Les ménages favorables aux sanctions punitives présentent une prévalence très élevée d'agressions psychologiques (86,5%) et de châtiments corporels (76,3%), comparés à ceux qui ne sont pas favorables (62,7% et 43,4% respectivement).

La variable sexe de l'enfant est associée à l'usage des deux types de sanctions, les garçons étant légèrement plus sujets que les filles. L'âge de l'enfant est fortement corrélé à la prévalence des sanctions psychologiques, les pourcentages augmentant de manière significative avec l'âge. Pour les sanctions physiques, seuls les enfants de 1-2 ans sont significativement différents des autres groupes d'âge.

Tableau 2 : Prévalence (%) des agressions psychologiques et physiques comme moyen de discipline selon certaines caractéristiques avec les intervalles de confiance à 95%

	Agressions psychologiques	Châtiments corporels	N
Région de résidence	Chi2 = 239,1***	Chi2 = 316,5***	
Boucle du Mouhoun	64,4 [60,2 ; 68,3]	51,6 [47,4 ; 55,8]	1 057
Cascades	80,2 [76,3 ; 83,6]	61,3 [56,0 ; 66,3]	330
Centre	71,3 [66,6 ; 75,5]	57,7 [53,3 ; 61,9]	1 583
Centre-Est	79,1 [74,8 ; 82,8]	67,0 [63,0 ; 70,8]	1 076
Centre-Nord	67,6 [61,9 ; 72,9]	50,4 [46,4 ; 54,4]	983
Centre-Ouest	73,0 [68,3 ; 77,3]	55,5 [50,8 ; 60,1]	1 063
Centre-Sud	79,1 [74,7 ; 82,9]	67,2 [62,2 ; 71,7]	497
Est	57,4 [51,4 ; 63,3]	37,2 [31,9 ; 43,0]	736
Hauts-Bassins	76,2 [72,9 ; 79,3]	64,2 [60,5 ; 67,7]	948
Nord	68,6 [64,9 ; 72,1]	44,2 [40,5 ; 47,9]	680
Plateau Central	78,7 [70,4 ; 85,1]	66,9 [59,9 ; 73,2]	616
Sahel	62,7 [55,8 ; 69,2]	32,5 [23,8 ; 42,6]	257
Sud-Ouest	79,6 [74,1 ; 84,2]	57,3 [51,0 ; 63,4]	344
Milieu de résidence	Chi2 = 1,4	Chi2 = 1,4	
Urbain	72,2 [69,2 ; 75,0]	57,4 [54,4 ; 60,3]	2 564
Rural	71,5 [69,9 ; 73,1]	55,3 [53,7 ; 56,9]	7 605
Niveau de vie du ménage	Chi2 = 23,8***	Chi2 = 55,6***	
Très pauvre	68,4 [65,7 ; 71,0]	48,6 [45,8 ; 51,4]	2 181
Pauvre	71,1 [68,2 ; 73,8]	55,0 [52,2 ; 57,8]	2 138
Moyen	74,3 [71,6 ; 76,9]	60,0 [57,3 ; 62,6]	2 035
Riche	75,1 [72,4 ; 77,7]	61,7 [58,7 ; 64,6]	2 023
Très riche	69,5 [66,1 ; 72,7]	54,2 [51,0 ; 57,3]	1 792
Promiscuité	Chi2 = 1,1	Chi2 = 10,9**	
Non	71,5 [70,0 ; 73,0]	55,2 [53,6 ; 56,7]	7 455
Oui	72,1 [69,6 ; 74,5]	57,6 [55,1 ; 60,2]	2 714
Sexe du chef de ménage	Chi2 = 1,0	Chi2 = 1,1	
Masculin	71,5 [70,0 ; 72,9]	55,8 [54,4 ; 57,3]	9 064
Féminin	73,6 [69,8 ; 77,1]	55,7 [51,7 ; 59,6]	1 105
Age du CM	Chi2 = 60,2***	Chi2 = 20,3***	
15-24 ans	61,1 [53,4 ; 68,4]	48,0 [41,0 ; 55,1]	186
25-34 ans	65,8 [63,1 ; 68,4]	54,2 [51,4 ; 56,8]	1 683
35-49 ans	72,7 [70,7 ; 74,6]	57,5 [55,6 ; 59,4]	4 376

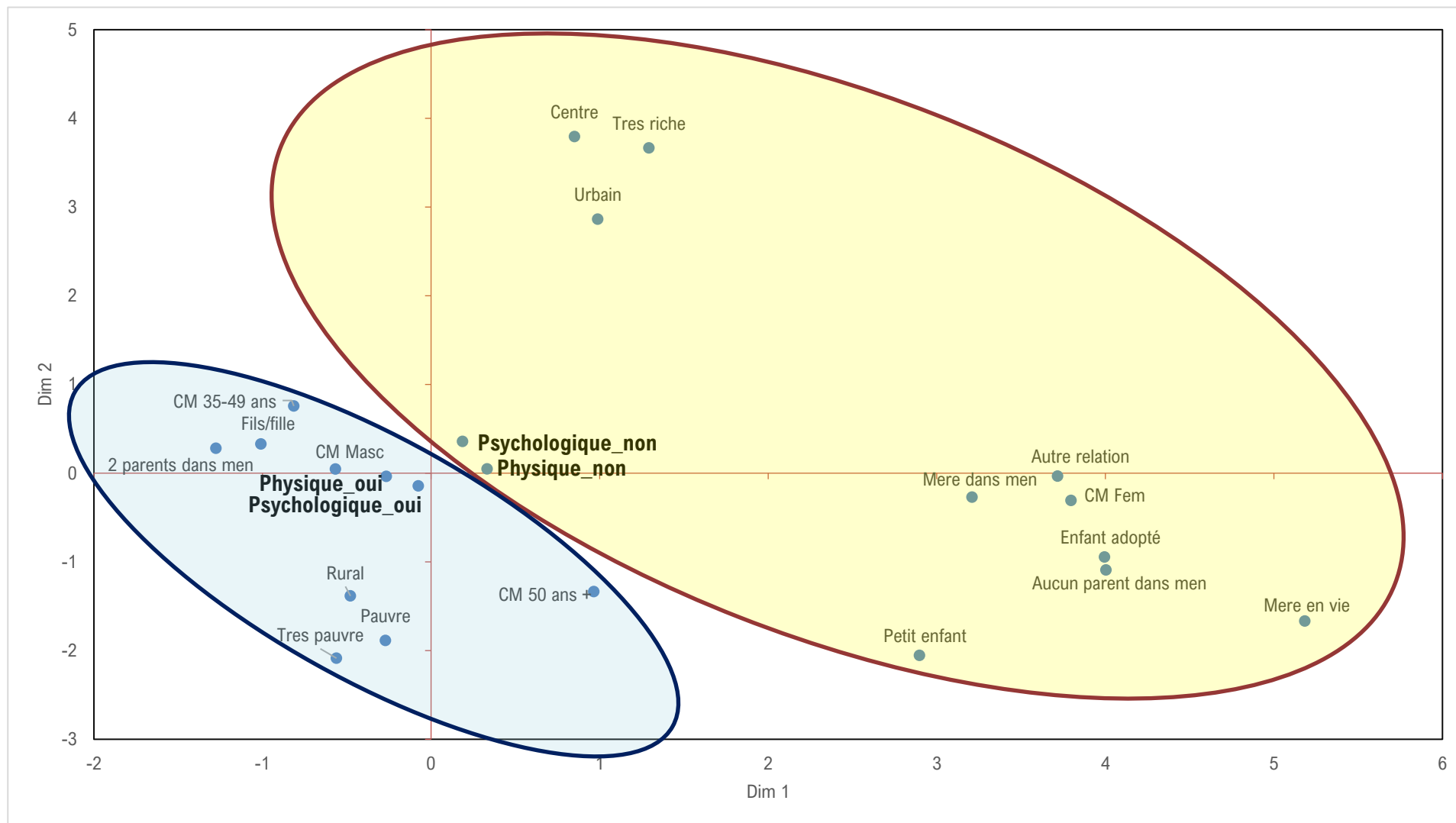
	Agressions psychologiques	Châtiments corporels	N
50 ans +	73,6 [71,7 ; 75,5]	55,0 [53,0 ; 57,1]	3 924
Relation avec le chef de ménage	Chi2 = 11,3*	Chi2 = 62,5***	
Fils/fille	71,6 [70,0 ; 73,1]	56,9 [55,4 ; 58,4]	7 940
Petit enfant	74,6 [71,2 ; 77,7]	56,1 [52,5 ; 59,6]	1 216
Autre relation	69,5 [65,2 ; 73,5]	48,4 [44,1 ; 52,7]	749
Enfant adopte	66,5 [57,2 ; 74,6]	44,6 [34,4 ; 55,2]	169
Sans relation	69,2 [57,2 ; 79,1]	39,1 [28,2 ; 51,2]	95
Survie des parents biologiques	Chi2 = 6,8	Chi2 = 13,7**	
Les deux parents biologiques sont en vie	71,8 [70,3 ; 73,2]	56,2 [54,8 ; 57,6]	9 648
La mère biologique seule est en vie	71,9 [65,2 ; 77,7]	48,9 [42,3 ; 55,6]	354
Le père biologique seul est en vie	69,5 [59,1 ; 78,2]	47,9 [38,0 ; 57,9]	129
Aucun des parents biologiques n'est en vie	53,4 [35,8 ; 70,2]	53,8 [36,5 ; 70,3]	39
Présence des parents biologiques dans le ménage	Chi2 = 1,0	Chi2 = 67,2***	
Les deux parents biologiques vivent dans le ménage	71,4 [69,8 ; 72,9]	57,3 [55,8 ; 58,9]	7 260
La mère biologique seule vit dans le ménage	71,9 [68,2 ; 75,3]	56,6 [52,6 ; 60,4]	1 080
Le père biologique seul vit dans le ménage	74,3 [70,1 ; 78,1]	52,1 [47,3 ; 56,8]	609
Aucun des parents biologiques ne vit dans le ménage	72,1 [68,9 ; 75,1]	48,1 [44,4 ; 51,8]	1 220
Opinion sur les sanctions punitives	Chi2 = 626,7***	Chi2 = 1000***	
Favorable	86,5 [84,7 ; 88,1]	76,3 [74,3 ; 78,2]	3 825
Non favorable	62,7 [60,7 ; 64,6]	43,4 [41,6 ; 45,3]	6 297
Pas d'opinion	73,4 [54,1 ; 86,6]	48,4 [30,6 ; 66,6]	47
Sexe de l'enfant	Chi2 = 8,5**	Chi2 = 21,6***	
Masculin	73,1 [71,4 ; 74,7]	58,2 [56,4 ; 60,0]	5 054
Féminin	70,3 [68,4 ; 72,1]	53,5 [51,6 ; 55,3]	5 115
Age de l'enfant	Chi2 = 347,6***	Chi2 = 196,7***	
1-2 ans	51,7 [48,0 ; 55,5]	41,1 [37,7 ; 44,6]	1 287
3-4 ans	67,8 [64,7 ; 70,8]	58,6 [55,7 ; 61,4]	1 582
5-9 ans	77,0 [75,3 ; 78,7]	61,1 [59,1 ; 63,1]	3 802
10-14 ans	74,9 [72,8 ; 77,0]	54,3 [52,1 ; 56,4]	3 499
Total	71,7 [70,3 ; 73,1]	55,8 [54,4 ; 57,2]	10 169

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001

4.2 Profil des enfants ayant subi des sanctions disciplinaires violentes

L'analyse du plan factoriel (Graphique 2) est ici définie par deux axes qui permettent de dresser le profil des enfants. Ainsi, ce plan laisse entrevoir un lien étroit entre le fait de subir des violences physiques et de subir des violences psychologiques. Leurs points demeurent très proches. On y perçoit également deux groupes d'enfants : ceux qui subissent des violences physiques et/ou psychologiques et ceux qui n'en sont pas victimes. Les enfants qui subissent des violences physiques et/ou psychologiques sont principalement ceux vivant avec leurs deux parents, en milieu rural, dans les ménages pauvres et très pauvres dirigés par des hommes âgés de 35 ans ou plus et dont ils sont les enfants biologiques. A contrario, la discipline violente est moins fréquente chez les petits enfants, enfants adoptés et ceux n'ayant pas de lien avec le chef de ménage, ceux ne vivant avec aucun parent biologique ou vivant avec leurs mères, ceux dont la mère est en vie et ceux vivant en milieu urbain, dans la région du Centre, dans les ménages très riches, dirigés par des femmes.

Graphique 2 : AFCM



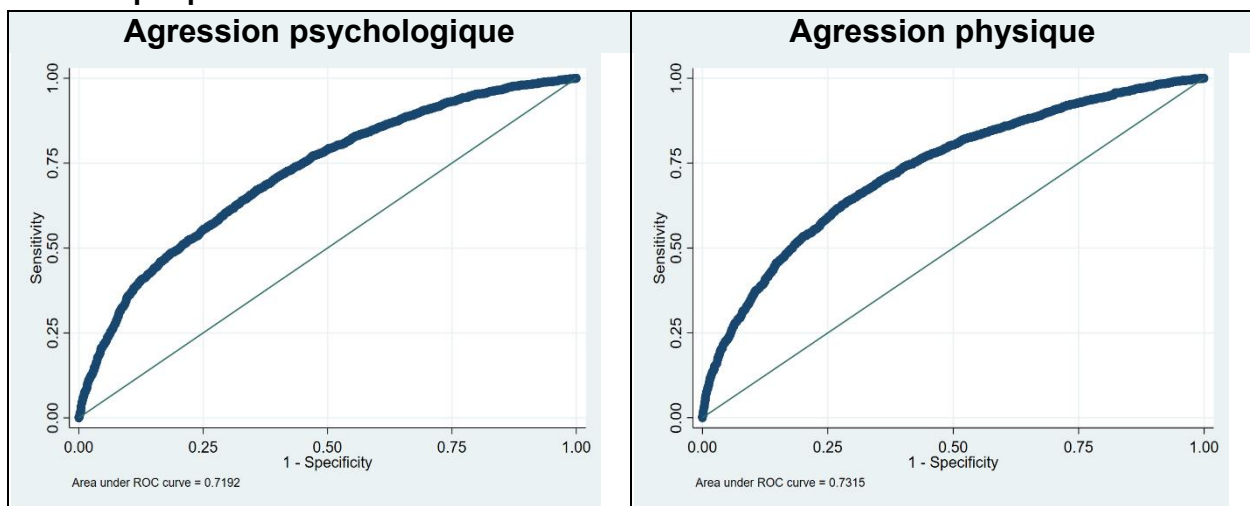
4.3 Facteurs favorisant le recours aux sanctions disciplinaires violentes

4.3.1 Adéquation et performance du modèle d'analyse

Le modèle affiche une valeur de khi-deux de 1 290,398 pour l'agression psychologique et 1 725 590 pour l'agression physique avec une probabilité associée de 0.00000 pour chacune des deux évènements. Cela signifie que le modèle est adéquat et qu'au moins une des variables explicatives mobilisées explique la variation de l'agression physique ainsi que celle de l'agression psychologique au seuil de 1%.

Les courbes ROC indiquent que le modèle utilisé a un bon pouvoir explicatif. En effet, il explique à 71,92% l'occurrence de l'agression psychologique et 73,15% celle de l'agression physique.

Graphique 4.3 : Courbe ROC



4.3.2 Analyse des résultats

Selon les résultats de la régression logistique binomiale, parmi les douze (12) variables mobilisées, huit (08) sont des facteurs explicatifs du recours à l'agression psychologique tandis que neuf (09) expliquent le recours aux châtimements corporels.

Les variables qui constituent à la fois des facteurs du recours à l'agression psychologique et au châtiment corporel sont la région, le niveau de vie du ménage, la promiscuité, l'opinion du chef de ménage sur les sanctions punitives, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe de l'enfant et l'âge de l'enfant. La survie des parents biologiques est associée uniquement à l'agression psychologique tandis que l'âge du chef de ménage et la présence des parents biologiques dans le ménage sont uniquement associés au recours aux châtimements corporels. Les variables telles que le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage ne sont associées ni au recours à l'agression psychologique ni au châtiment corporel.

Comparativement aux enfants qui résident dans la région du Centre, les enfants des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel sont moins susceptibles de subir des agressions psychologiques ou des châtimements corporels. Cependant, leurs camarades résidant dans les régions des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins, du Plateau-Central et du Sud-Ouest ont plus de risques de subir des agressions

psychologiques ou des châtiments corporels que les enfants de la région du Centre.

Les enfants des ménages de niveau de vie moyen et riche ont plus de risques de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels par rapport à leurs camarades vivants dans un ménage très pauvre. Par ailleurs, il n'y a pas de différence significative entre les enfants des ménages de niveau de vie très pauvre et ceux des ménages pauvres ou très riches en matière d'agressions psychologiques tandis que les enfants des ménages pauvres sont plus exposés aux châtiments corporels que ceux des ménages très pauvres.

Les enfants qui vivent dans la promiscuité sont également plus susceptibles de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels comparativement aux enfants qui ne vivent pas dans la promiscuité. En effet, les enfants qui vivent dans la promiscuité ont respectivement 1,13 fois et 1,28 fois plus de risques de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels par rapport aux enfants qui ne vivent pas dans la promiscuité.

Les enfants qui vivent dans des ménages dont le chef est favorable aux sanctions punitives ont environ quatre fois plus de risques de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels par rapport à ceux dont le chef de ménage n'est pas favorable aux sanctions punitives.

Les enfants qui vivent dans des ménages dont le chef est âgé de 50 ans ou plus sont moins susceptibles de subir les châtiments corporels par rapport aux enfants dont le chef de ménage a un âge compris entre 35 et 49 ans. Cependant, l'âge du chef de ménage n'est pas associé à l'agression psychologique.

Les enfants dont aucun parent biologique n'est en vie ont moins de risques de subir les agressions psychologiques par rapport à ceux dont les deux parents sont en vie. On peut aussi observer que la survie des deux parents ou de l'un des deux parents expose les enfants aux mêmes risques de violences psychologiques. La survie des parents n'est pas associée aux châtiments corporels.

Les enfants dont aucun parent ne vit dans le ménage et ceux dont seul le père vit dans le ménage sont moins exposés aux châtiments corporels par rapport aux enfants dont les deux parents vivent dans le ménage. La présence des parents biologiques dans le ménage n'est pas associée à l'agression psychologique.

Les petits enfants du chef de ménage ont plus de risques de subir les agressions psychologiques ou les châtiments corporels par rapport aux enfants du chef de ménage.

Les garçons ont respectivement 1,14 fois et 1,2 fois plus de risques par rapport aux filles de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels.

Comparativement aux enfants dont l'âge est compris entre 5 et 9 ans, ceux des tranches d'âge 1-2 ans et 3-4 ans sont moins susceptibles de subir des agressions psychologiques. Quant aux châtiments corporels, les enfants de 1-2 ans et ceux de 10-14 ans ont moins de chance d'en subir par rapport à leurs camarades de 5 à 9 ans.

Tableau 3 : Résultats des régressions logistiques

Variables / modalités	Agressions psychologiques	Châtiments corporels
Région de résidence		
Boucle du Mouhoun	0,583***	0,663***
Cascades	1,782***	1,314*
Centre	Réf.	Réf.
Centre Est	1,562***	1,638***
Centre Nord	0,716**	0,656***
Centre Ouest	1,250*	1,196
Centre Sud	1,393*	1,540***
Est	0,696**	0,597***
Hauts-Bassins	1,393**	1,510***
Nord	0,870	0,611***
Plateau Central	1,554***	1,704***

Variables / modalités	Agressions psychologiques	Châtiments corporels
Sahel	0,847	0,476***
Sud-Ouest	1,701**	1,124
Milieu de résidence		
Urbain	1,078	1,064
Rural	Réf.	Réf.
Niveau de vie du ménage		
Très pauvre	Réf.	Réf.
Pauvre	1,046	1,179*
Moyen	1,188*	1,371***
Riche	1,212*	1,457***
Très riche	0,910	1,119
Promiscuité		
Non	Réf.	Réf.
Oui	1,127*	1,282***
Sexe du chef de ménage		
Masculin	Réf.	Réf.
Féminin	1,132	1,073
Age du CM		
15-24 ans	0,930	1,174
25-34 ans	0,889	1,049
35-49 ans	Réf.	Réf.
50 ans +	0,928	0,872*
Relation avec le chef de ménage		
Fils/fille	Réf.	Réf.
Petit enfant	1,318*	1,299**
Autre relation	1,010	0,931
Enfant adopte	1,114	1,142
Sans relation	1,039	0,730
Survie des parents biologiques		
Les deux parents biologiques sont en vie	Réf.	Réf.
La mère biologique seule est en vie	0,931	0,818
Le père biologique seul est vie	0,757	0,869
Aucun des parents biologiques n'est en vie	0,437*	1,439
Présence des parents biologiques dans le ménage		
Les deux parents biologiques vivent dans le ménage	Réf.	Réf.
La mère biologique seule vit dans le ménage	0,921	0,891
Le père biologique seul vit dans le ménage	1,055	0,768**
Aucun des parents biologiques ne vit dans le ménage	0,882	0,662***
Opinion sur les sanctions punitives		
Favorable	4,037***	4,457***
Non favorable	Réf.	Réf.
Pas d'opinion	1,634	1,194
Sexe de l'enfant		
Masculin	1,139**	1,204***
Féminin	Réf.	Réf.
Age de l'enfant		
1-2 ans	0,313***	0,410***
3-4 ans	0,634***	0,898
5-9 ans	Réf.	Réf.
10-14 ans	0,913	0,782***
chi2	1 290,398	1 725,590

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001 Réf. Modalité de référence

5 DISCUSSIONS

Les résultats de cette étude mettent en lumière plusieurs facteurs qui influent le recours aux agressions psychologiques et châtiments corporels vis-à-vis des enfants dans le processus de leur éducation dans le contexte du Burkina Faso.

Le recours aux agressions psychologiques et châtiments corporels est fortement associé à des opinions favorables à la pratique des sanctions punitives. C'est un résultat qui confirme la plupart des recherches selon lesquelles ce sont surtout les attitudes positives à l'égard du châtiment corporel chez les parents qui sont à l'origine de l'usage de ces types de sanctions (Akmatov, 2011; Cappa & Dam, 2014; Cappa & Khan, 2011; Kandel et al., 2017).

Les enfants vivant dans la promiscuité sont plus susceptibles de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels comparativement à leurs camarades qui ne vivent pas dans la promiscuité. En effet, la promiscuité, source de stress, augmente la frustration et la dépression qui stimulent l'agressivité chez les individus, augmentant ainsi le risque que les enfants soient victimes de violences de la part des adultes (Riva et al. 2014; Regoeczi, 2003 ; Downey, G, 1990).

Pour ce qui est de l'âge de l'enfant, les résultats confirment ceux d'autres recherches antérieures concernant les châtiments corporels des enfants. En effet, il est couramment admis que les enfants d'âge scolaire et particulièrement ceux de 5 à 9 ans (Cappa & Dam, 2014) courent plus de risques de sanctions corporelles et psychologiques, parce qu'ils doivent répondre plus aux attentes de leurs parents. Par contre, l'étude ne confirme pas les résultats selon lesquels le risque de sanction diminue avec l'âge du fait du développement du corps et de l'esprit de l'enfant dans certains contextes (Kandel et al., 2017).

De nombreuses études dont celle réalisée par Clément et al. en 2019 ont montré que les enfants de sexe masculin courent un plus grand risque de subir des violences physiques . Ces résultats sont confirmés par la présente étude dans la mesure où les garçons sont plus à risque de subir des violences non seulement physiques, mais aussi psychologiques. Plusieurs autres recherches justifient cette relation par le tempérament des garçons qui est perçu comme difficile ou problématique par les parents (Lansford et al., 2015 ; Perron et al., 2014).

Le milieu de résidence n'a aucun effet significatif sur la propension des enfants à subir des violences dans le contexte burkinabè. En effet, les proportions d'adultes ayant des opinions favorables aux recours aux sanctions punitives sont pratiquement les mêmes dans le milieu urbain que le milieu rural. L'influence du milieu de résidence sur les sanctions violentes est d'ailleurs contrastée dans les pays en développement. Le fait de résider dans le milieu rural prédispose davantage aux châtiments physiques (Pengpid & Peltzer, 2020), tandis que dans

d'autres contextes, le fait de résider en zone rurale diminue les risques de châtiments physiques et d'agressions psychologiques (Akmatov, 2011). Dans le cas du Burkina Faso, il se pourrait que les sanctions fassent partie intégrante du processus éducatif et qu'elles soient culturellement acceptées. Ainsi, le processus d'urbanisation, accompagné d'opportunités pour adopter de nouvelles pratiques éducatives n'a ni influencé la perception des châtiments physiques et d'agressions psychologiques, ni le recours à leur usage. De même, la tendance dans des zones urbaines, en particulier dans les pays en développement, associant un niveau plus élevé de problèmes sociaux aux risques de maltraitance des enfants n'est pas observée dans la présente étude.

Bien que le niveau de vie influence l'usage des sanctions punitives dans l'étude, ses effets contrastent avec les résultats de certaines études. En effet, il a été observé dans d'autres contextes que la fréquence de punitions physiques et verbales augmente dans les ménages ayant un revenu mensuel modeste. En effet, ces ménages subiraient davantage de stress économique et de pénurie de ressources accroissant ainsi les comportements disciplinaires violents (EN-CAP, 2018). Pourtant, dans cette étude, ce sont plutôt les enfants des ménages de niveau de vie moyen et riche qui ont plus de risques de subir des agressions psychologiques ou des châtiments corporels par rapport à leurs camarades vivant dans un ménage très pauvre.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente étude vise, en plus de la détermination du profil des enfants, la recherche des déterminants des violences physiques et psychologiques subies par les enfants. Les résultats auxquels elle est parvenue soulignent l'importance de prendre en compte plusieurs facteurs multidimensionnels pour comprendre et améliorer les stratégies en faveur de l'abandon du recours aux sanctions punitives.

Toutefois, l'étude a rencontré quelques limites qui pourraient influencer l'interprétation de certains résultats. La collecte de données réalisée dans les ménages n'a pas permis de caractériser les adultes auteurs des violences sur les enfants. Leur état psychologique, leur consommation des stupéfiants (alcool et tabac), leur niveau d'instruction, leur ethnie et leur religion qui pourraient par exemple être des facteurs identifiés par des études antérieures, n'ont pas été pris en compte par l'enquête.

En dépit de ces limites, cette analyse a conduit à des résultats susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des initiatives de promotion des droits de l'enfant, de leur santé et de leur bien-être. En premier lieu, elle vient combler, dans une moindre mesure, les lacunes d'informations du fait de la rareté des études d'envergures, indispensables à une meilleure compréhension des attitudes et des recours aux sanctions disciplinaires dans le contexte du Burkina Faso. En second lieu, elle donne un aperçu de l'ampleur du phénomène et des leviers sur lesquels les politiques de promotion des droits de l'enfant peuvent s'appuyer pour améliorer l'impact de la mise en œuvre desdites politiques. L'un des premiers leviers est la modification de certaines perceptions des violences à l'égard des enfants. Des actions ciblées visant à lutter contre les préjugés véhiculant les bienfaits des violences pourraient contribuer à réduire les opinions favorables aux sanctions disciplinaires et, à terme, leur recours. Un deuxième levier serait l'amélioration du cadre et des conditions de vies des ménages de sorte à réduire la promiscuité, facteur aggravateur des deux types de violence.

Au plan scientifique, les résultats suggèrent la conduite d'études spécifiques prenant suffisamment en compte des informations auprès des enfants victimes de violences physiques et psychologiques, et les personnes exerçant ces violences afin de mieux comprendre le phénomène et d'élaborer des politiques adaptées.

Au plan programmatique, la présente étude suggère des stratégies visant à lutter contre les perceptions positives des sanctions psychologiques et physiques, largement véhiculées dans la société. En effet, des actions de communication pour le changement de comportement pourraient être un canal important pour réduire les perceptions positives des violences et, par conséquent, faire baisser le recours aux violences physiques et psychologiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akmatov, M. K. (2011). Child abuse in 28 developing and transitional countries—Results from the Multiple Indicator Cluster Surveys. *International Journal of Epidemiology*, 40(1), 219-227. <https://doi.org/10.1093/ije/dyq168>
- Atteraya, M. S., Ebrahim, N. B., & Gnawali, S. (2018). Determinants of child maltreatment in Nepal : Results from the 2014 Nepal multiple indicator cluster survey (the 2014 NMICS). *Child abuse & neglect*, 76, 400-407.
- Beatriz, E., & Salhi, C. (2019). Child discipline in low- and middle-income countries : Socioeconomic disparities at the household- and country-level. *Child Abuse & Neglect*, 94, 104023. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104023>
- Blackwell, A. H., de Dieu Hategekimana, J., Bauma, D., Roth, D., Thivillier, P., O'Connor, M., & Falb, K. (2023). Violent Discipline in North Kivu, Democratic Republic of Congo : The Role of Child Gender and Disability Status in Cross-sectional Analysis. *Maternal and Child Health Journal*, 27(5), 861-872. <https://doi.org/10.1007/s10995-023-03598-4>
- Cappa, C., & Dam, H. (2014). Prevalence of and Risk Factors for Violent Disciplinary Practices at Home in Viet Nam. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(3), 497-516. <https://doi.org/10.1177/0886260513505215>
- Cappa, C., & Khan, S. M. (2011). Understanding caregivers' attitudes towards physical punishment of children : Evidence from 34 low- and middle-income countries. *Child Abuse & Neglect*, 35(12), 1009-1021. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.10.003>
- Choi, S., Yoo, J., Park, J., Lee, H.-Y., Tran, H. T. G., Lee, J.-K., & Oh, J. (2018). Manifestations of socioeconomic status and its association with physical child punishment- Results from the Multi-Indicators Cluster Survey in Viet Nam, 2006-2014. *Child Abuse & Neglect*, 85, 1-8. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.08.022>
- Clement, M.-E., Julien, D., Levesque, S., & Flores, J. (2019). La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018 : Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Institut de la Statistique du Québec
- Durrant, J. & Ensom, R. (2004). Les punitions corporelles et les enfants. Feuille de CEPB #7F. Ottawa, ON, Canada : Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada.
- Gao, Y., Mi, X., Wang, Y., Zou, S., & Zhou, H. (2021). Association between Household Crowding and Violent Discipline and Neglect of Children : Analysis of Multiple Indicator Cluster Surveys in 26 Low- and Middle-Income Countries. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(4), 1685. <https://doi.org/10.3390/ijerph18041685>
- Helder, E. J., Gunnoe, M. L., & Timmermans, H. (2020). Religious Motivation to Adopt as a Predictor of Adoptive Family Structure, Parental Discipline, and Outcomes. *Adoption Quarterly*, 23(3), 163-186. <https://doi.org/10.1080/10926755.2020.1790451>
- Hunter, W. M., Jain, D., Sadowski, L. S., & Sanhueza, A. I. (2000). Risk factors for severe child discipline practices in rural India. *Journal of pediatric psychology*, 25(6), 435-447.
- INSD et ICF. (2023). Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples EDSBF-MICS 2021.
- Jones, L., Bellis, M. A., Wood, S., Hughes, K., McCoy, E., Eckley, L., Bates, G., Mikton, C., Shakespeare, T., & Officer, A. (2012). Prevalence and risk of violence against children

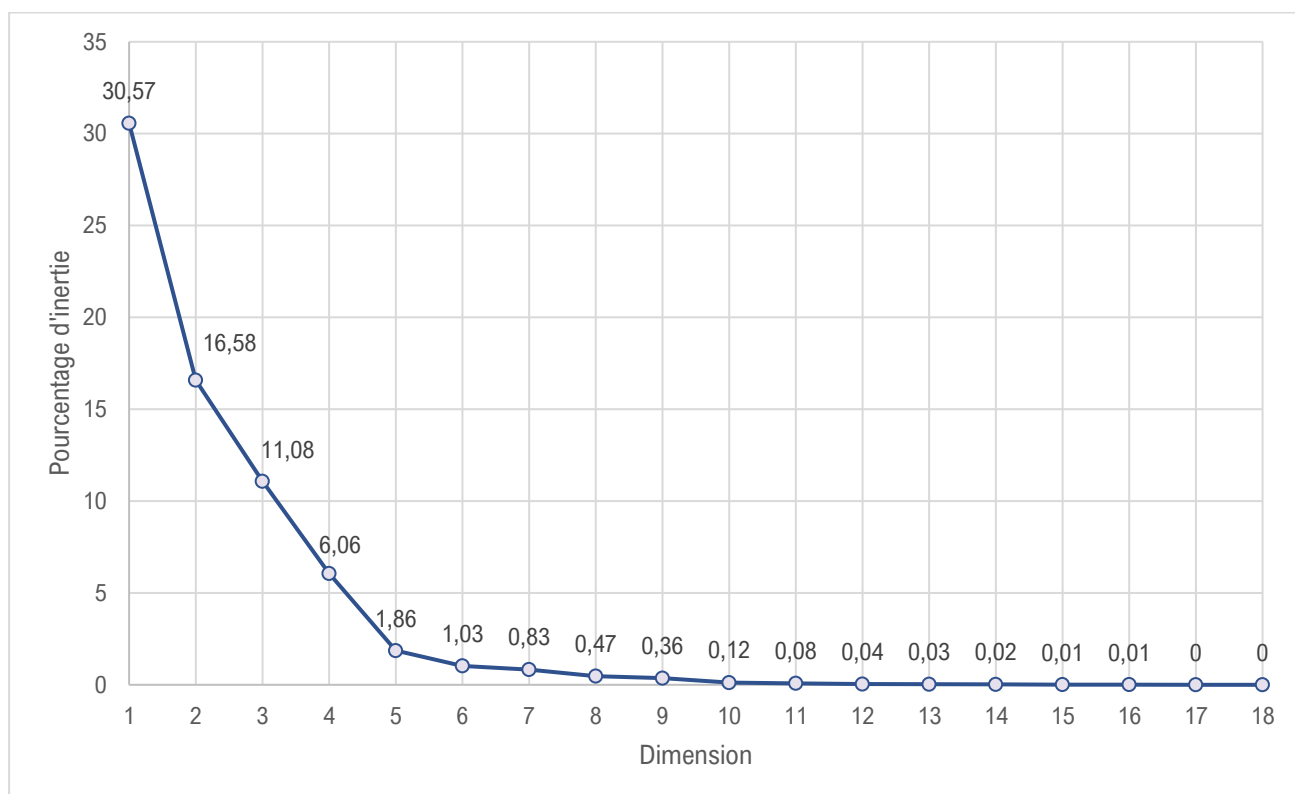
- with disabilities : A systematic review and meta-analysis of observational studies. *The Lancet*, 380(9845), 899-907.
- Kandel, P., Kunwar, R., Karki, S., Kandel, D., & Lamichhane, P. (2017). Child maltreatment in Nepal : Prevalence and associated factors. *Public health*, 151, 106-113.
- Lansford, J. E., Deater-Deckard, K., Bornstein, M. H., Putnick, D. L., & Bradley, R. H. (2014). Attitudes Justifying Domestic Violence Predict Endorsement of Corporal Punishment and Physical and Psychological Aggression towards Children : A Study in 25 Low- and Middle-Income Countries. *The Journal of Pediatrics*, 164(5), 1208-1213. <https://doi.org/10.1016/j.jpeds.2013.11.060>
- Lansford, J. E., et autres (2015). "Individual, family, and culture level contributions to child physical abuse and neglect: A longitudinal study in nine countries", *Development and Psychopathology*, [En ligne], vol. 27, no 4 (pt 2), novembre, p. 1417-1428.
- Lansford, J. E., Godwin, J., Uribe Tirado, L. M., Zelli, A., Al-Hassan, S. M., Bacchini, D., Bombi, A. S., Bornstein, M. H., Chang, L., Deater-Deckard, K., Di Giunta, L., Dodge, K. A., Malone, P. S., Oburu, P., Pastorelli, C., Skinner, A. T., Sorbring, E., Tapanya, S., & Alampay, L. P. (2015). Individual, family, and culture level contributions to child physical abuse and neglect : A longitudinal study in nine countries. *Development and Psychopathology*, 27(4pt2), 1417-1428. <https://doi.org/10.1017/S095457941500084X>
- Lee, M., & Boyle, E. H. (2021). Disciplinary practices among orphaned children in Sub-Saharan Africa. *PLoS ONE*, 16(2), e0246578. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0246578>
- Macleod, M. J., Sims, S., Bower, C., Leonard, H., Stanley, F. J., & O'Donnell, M. (2017). Maltreatment Risk Among Children With Disabilities. *Pediatrics*, 139(4), e20161817. <https://doi.org/10.1542/peds.2016-1817>
- Minh, N. H., Hong, T. T., Long, T. Q., & Dong, N. H. (2021). Violent Child Discipline in the Family : Findings from Vietnam Multiple Indicator Cluster Surveys. *Child Indicators Research*, 14(6), 2371-2392. <https://doi.org/10.1007/s12187-021-09847-8>
- Nichols, J., Embleton, L., Mwangi, A., Morantz, G., Vreeman, R., Ayaya, S., Ayuku, D., & Braitstein, P. (2014). Physical and sexual abuse in orphaned compared to non-orphaned children in sub-Saharan Africa : A systematic review and meta-analysis. *Child Abuse & Neglect*, 38(2), 304-316. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2013.09.012>
- Pengpid, S., & Peltzer, K. (2020). Prevalence and Factors Associated with Physical Punishment and Psychological Aggression Towards Children in Laos : Results of the 2017 Social Indicator Survey. *Iranian Journal of Psychiatry and Behavioral Sciences*, 14(4). <https://doi.org/10.5812/ijpbs.97456>
- Perron, J. L., et autres (2014). "Child and Parent Characteristics Associated With Canadian Parents' Reports of Spanking", *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 33, no 2, décembre, p. 31-45.
- Runyan, D. K., Shankar, V., Hassan, F., Hunter, W. M., Jain, D., Paula, C. S., Bangdiwala, S. I., Ramiro, L. S., Muñoz, S. R., Vizcarra, B., & Bordin, I. A. (2010). International Variations in Harsh Child Discipline. *Pediatrics*, 126(3), e701-e711. <https://doi.org/10.1542/peds.2008-2374>
- Sanapo, M. S., & Nakamura, Y. (2011). Gender and physical punishment : The filipino children's experience. *Child Abuse Review*, 20(1), 39-56. <https://doi.org/10.1002/car.1148>
- Santos, V. D., Silva, P. H. D. D., & Gandolfi, L. (2018). Parents' use of physical and verbal punishment : Cross-sectional study in underprivileged neighborhoods. *Jornal de Pediatria (Versão em Português)*, 94(5), 511-517. <https://doi.org/10.1016/j.jpedp.2017.10.004>

UNICEF (2018). Enquête nationale sur les connaissances, attitudes et pratiques parentales liées au développement de la petite enfance.

Unicef. (2015). Hidden in plain sight : A statistical analysis of violence against children. eSocialSciences. https://econpapers.repec.org/paper/esswpaper/id_3a7925.htm

ANNEXES

Graphique A1 : Pourcentage d'inertie par dimension



INSD/2024/EDSBF 2021/09

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf